

CONSEIL D'ADMINISTRATION CCAS
SÉANCE DU 11 MAI 2023

ORDRE DU JOUR

1. Point d'actualité
2. Point financier
3. Conventions et partenariats
4. Commissions nationales
5. Patrimoine et dossiers immobiliers

En ouverture de séance, la délégation FO a lu la déclaration suivante :



POINT D'ACTUALITÉ

Cour des comptes : Une première phase de construction du rapport est en cours. La CCAS a transmis ses commentaires, ses remarques et les réponses aux questions en suspens le 5 mai. Le Président de la CCAS et le Président du Comité de coordination sont convoqués par la Cour des comptes le 24 mai.

Jobs été : pour cet été, le formulaire de candidature est disponible sur ccas.fr dans la rubrique « engagement ».

DGEC : 1750 emplois sont mis à disposition par les employeurs en direction de la CCAS et des CMCAS non adhérentes.

POINT FINANCIER

Avance en compte courant SCI le Junka : versement de 15 000 €

FO Énergie a demandé le tableau de suivi des SCI concernant les emprunts et remboursements sur les avances en compte courant.

FO vote contre

CONVENTIONS ET PARTENARIATS

Servitude Les Sylvains : installation d'un nouveau câble souterrain depuis le poste existant dans le cadre d'un projet d'amélioration et d'enfouissement du réseau électrique sur la commune de SAINT-PALAIS-SUR-MER.

FO vote pour

Servitude Aimargues : branchement sur le poste de transformation se situant sur la parcelle de la CCAS dans le cadre d'un projet de panneaux photovoltaïques au Domaine de Saint-Blancard sur la Commune d'AIMARGUES.

FO vote pour

Servitude Laouzas Nages : branchement sur le poste de transformation se situant sur la parcelle de la CCAS à NAGES LAOUZAS.

FO vote pour

Servitude Les Sylvains : installation d'un nouveau câble souterrain depuis le poste existant dans le cadre d'un projet d'amélioration et d'enfouissement du réseau électrique sur la commune de SAINT-PALAIS-SUR-MER.

FO vote pour

COMMISSIONS NATIONALES

IDCP nouvelle garantie dépendance : Solimut a pour projet d'ajouter un relais optionnel des garanties décès toutes causes et accidentel au-delà des âges termes (71 ans et 79 ans). La mise en place de cette garantie dépendance se ferait au 1er janvier 2024 et permettrait d'investir grâce à un capital versé dans l'achat et la mise en place de matériel nécessaire pour continuer à vivre dans son logement, par exemple, et ce en fonction de la grille AGGIR et du niveau GIR.

Au vu du dossier présenté, ce projet, pour notre délégation mérite d'être étoffé et de ce fait FO s'abstient.

IDCP digitalisation de la distribution : ce dossier de Prévère-Eosa présente un projet visant à digitaliser la distribution d'IDCP. Plusieurs questions telles que les études, le financement précis et les retours bénéficiaires manquent au dossier.

FO revendique un accompagnement sur les contrats externes ainsi qu'un bilan sur l'utilisation des fonds liés. La CCAS doit proposer des prestations qui se doivent d'être adaptées et attractives à chaque bénéficiaire.

FO vote contre

PATRIMOINE ET DOSSIERS IMMOBILIERS

RAMATUELLE RISOUL Rachat de parts : L'association vacances tourisme loisirs Léo Lagrange souhaite céder la totalité de ses parts pour une valeur de 2 500 000 euros (plus frais supplémentifs). La CCAS, associée majoritaire, se porte acquéreur de ces parts.

FO vote contre

RAMATUELLE RISOUL Changement de gérance : La SCI Ramatuelle Risoul est une société au capital détenu par la CCAS, Vacances Tourisme Loisirs Léo Lagrange et le CASI Cheminots PACA. Il est proposé de remplacer le gérant actuel, Monsieur Pascal CARRANO, par la Foncière des Activités Sociales de l'Énergie.

FO vote contre

BORGO Suite à la pose de mobil-homes et la création d'un point snack, il est nécessaire d'augmenter la puissance électrique sur le site. L'un des câbles d'alimentation générale n'est pas suffisant en termes de section. Il est nécessaire de remplacer 380 m de ce câble.

FO vote pour

FO Énergie réclame depuis plusieurs mois un audit sur le choix du modèle économique de la politique patrimoniale de la CCAS qui a abouti à la création de la S.A.S. La Foncière. Création que FO dénonce.

Pour FO, la CCAS doit retrouver la pleine gestion de son patrimoine. Il est impératif d'optimiser son parc immobilier et de rénover les centres actifs. À ce jour, il est plus cohérent de reprendre un schéma patrimonial et d'investir dans les centres pour un meilleur accueil des bénéficiaires.

Prochain Conseil d'Administration

Mardi 20 juin 2023